

**1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise**

1.1 Nom du produit: Asulam

1.2 Utilisation identifiée: Produit phytosanitaire, herbicide.

1.3 Identification de l'entreprise:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tél.: 062 398 57 57 FAX: 062 398 57 55

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information sur les intoxications CH- 8032 Zürich: Tél.: 145

**2. Identifications des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Termes des phrases H voir section 16

**2.2 Etiquetage**

Etiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Pictogrammes (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement : Attention  
(CLP)

Mentions de danger (CLP) : H317 Peut provoquer une allergie cutanée..  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres : EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers  
PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.

### 3. Informations sur les composants

Substance	Indentification No, CAS	%	Classification selon 1272/2008 [CLP]
Asulam	CAS-No. 2302-17-2	32.7	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Termes des phrases H voir section 16

### 4. Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Emmener la personne exposée à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après inhalation: Air frais, repos. Position semi-assise. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

Après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

Traitement, prise en charge: traitement symptomatique. Etant donné que seules des données sur les animaux d'expérimentation sont disponibles et le peu de cas d'intoxication rapportés chez l'homme, une observation en milieu hospitalier est conseillée. Contacter le Centre Antipoison pour plus d'informations.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:  
Monoxyde de carbone (CO), Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

Conseils aux pompiers:

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Eviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

---

**7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation****7.1 Manipulation**

Assurer une ventilation suffisante, bien aéré.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Eviter le contact avec les yeux, les mains et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.

Pendant le travail ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2 Stockage**

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans l'emballage original, bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et bien aéré.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Tenir au frais. Protéger du gel.

---

**8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Aucun.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 · Contrôles de l'exposition**

8.2.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

**8.2.2 Equipement de protection individuel:**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains: Porter des gants nitrile avec le signe EN 374.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

Protection de la peau et du corps: Vêtements de travail appropriés et résistantes aux produits chimiques. Porter des bottes résistantes aux produits chimiques.

---

## 9. Propriétés physico-chimiques

État d'agrégation:	Liquide
Couleur:	brun
Odeur:	typique
Point d'inflammation:	>100°C.
Densité (20°C):	1.18 g/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	soluble
pH (20°C):	7-8

---

## 10. Stabilité du produit et réactivité

10.1. Réactivité: Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique: Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter: Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- gel inférieure à 0°C)
- l'échauffement
- Ensoleillement fort

10.5. Matières incompatibles : matières oxydantes, acier, fer, acides et substances basiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- Fumées toxiques, irritant, (CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, PO<sub>x</sub>)
- 

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité

LD <sub>50</sub>	(rat) oral, aiguë	> 8000 mg/kg
	(rat) oral, cutanée	> 2000 mg/kg
LC <sub>50</sub>	(rat, 4 heures)	> 1,7 mg/l.

Irritant pour les yeux: faible

Irritant pour la peau: non

Sensibilisation en contact avec la peau: possible

---

## 12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

LC50, truite arc-en-ciel, 96 h	> 175 mg/l
EC50 (Daphnia magna, 48 h)	63,4 mg/l
EC50 (Selenastrum capr., 120 h)	0,19 mg/l

---

12.2. Persistance et dégradabilité: Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol: Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes: Aucune donnée n'est disponible.

---

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets : 02 01 08 déchets agrochimiques.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

---

### 14. Informations relatives au transport

#### ADR/RID

ADR/RID-GGVS/E Classe:	9
Code de danger:	90
No ONU:	3082
Groupe d'emballage:	III
Etiquettes	9
Description des marchandises:	UN 3082, MATIERE LIQUIDE DANGEREUSE POUR l'ENVIRONNEMENT, P.A.N. (E) (Asulam)
Code tunnel	(E)

#### IMDG

Classe:	9
Code de danger:	90
No ONU:	3082
Groupe d'emballage:	III
Classified as marine pollutant	

---

### 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Numéro de l'homologation: W-4034

Teneur en COV: 0 %

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

### 16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée avec la plus grande attention. Nous ne pouvons cependant pas être tenus pour responsables pour des dégâts résultant de la moindre faute du présent texte.

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans les sections 2 et 3.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Contact:  
SINTAGRO AG  
Chasseralstrasse 1-3  
CH-4900 Langenthal  
Tel: 062 398 57 57  
FAX: 062 398 57 55  
sintagro@sintagro.ch